

REPUBLIQUE DU BURUNDI

Bujumbura, le 06 juillet 2018



AUTORITE DE REGULATION
DES MARCHES PUBLICS

ARMP/DG/663/EN/2018

A Monsieur le Directeur Général de
Net Global Informatique Services
à
BUJUMBURA

Objet : Marché de fourniture
de T-shirts et casquettes.

Monsieur le Directeur Général,

Faisant suite à votre recours introduit auprès de l'ARMP en date du 08/06/2018, en rapport avec la passation du marché en objet, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que le Conseil de Régulation de l'ARMP l'a analysé lors de sa réunion ordinaire du 28/06/2018.

Aussi, le Conseil de Régulation de l'ARMP a-t-il noté que votre recours porte essentiellement d'une part, sur le rejet des échantillons à deux reprises et d'autre part, sur la deuxième relance du marché de fourniture de T-shirts et casquettes.

A cet effet, vous demandez à l'ARMP d'exiger l'ONPR d'attribuer ce marché à votre société, ou de rembourser les pertes que vous avez subies, suite à cette mauvaise analyse du marché.

Pour appuyer votre requête, vous faites savoir ce qui suit :

- Les échantillons présentés répondent aux spécifications techniques décrites dans la manifestation d'intérêt demandant de fournir des T-shirts et casquettes, de préférence de couleur bleue avec poche appliquée ;
- Ces échantillons doivent être achetés, et vous avez déjà présenté des échantillons à deux soumissions. Ces échantillons ont été rejetées, bien qu'elles soient conformes aux spécifications techniques décrites dans la manifestation d'intérêt ;
- Il y a eu tâtonnement dans la description des besoins par l'Autorité Contractante, alors que c'est elle qui a l'obligation de mieux décrire ses besoins.



